



**Conseil communal de Vufflens-la-Ville**  
**Procès-verbal**  
**Séance du MERCREDI 13 décembre 2017**  
PV 5-2017

## **1. ACCUEIL, CONTRÔLE DES PRÉSENCES**

### *Quorum*

Le Conseil ayant été régulièrement convoqué, le Président, M. Sébastien Jaquier, ouvre cette séance à 20h00, en saluant les membres de l'Assemblée et de la Municipalité et le public. Il salue également le nouveau greffier, Monsieur Batista, qui officie pour la première fois ce soir.

35 membres présents, 10 membres absents excusés, 0 membre absent non excusé.

Remarque préalable : Afin de retranscrire au mieux les séances dans le procès-verbal, le Président, M. Sébastien Jaquier, informe que dorénavant les séances feront l'objet d'un enregistrement audio.

L'Ordre du jour n'ayant subi aucune modification, il est suivi tel que proposé.

## **2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2017**

Le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25 octobre 2017 a suscité une modification au bas de la page en page 21 relatif au préavis 11/2017 initiative populaire, demandée par le Président, M. Sébastien Jaquier :

Remplacer : « M. Sébastien Jaquier, Président, accorde quelques minutes de pause pour que M. J. Vanderweckene rédige les quatre éléments complémentaires à ajouter aux conclusions du préavis municipal initial » par « Suite aux demandes d'amendements émanant d'une part de la commission et d'autre part du conseiller Parrat, M. Sébastien Jaquier, Président, accorde quelques minutes de pause pour que MM. J. Vanderweckene et Parrat rédigent en commun les 4 éléments complémentaires à ajouter aux conclusions du préavis municipal initial : »

Aucune autre modification n'a été demandée. Le procès-verbal a ensuite été accepté à l'unanimité des voix. Le président remercie la secrétaire pour sa rédaction.

## **3. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

### **Agenda 2018 :**

#### **Séances du CC**

- Mercredi 14 mars 2018
- Mercredi 20 juin 2018 (comptes 2017, rapport de gestion, élections réglementaires)
- Lundi 29 octobre 2018 (arrêté d'imposition 2019)
- Mercredi 12 décembre 2018 (budget 2019)

**Sortie du CC 2018** : vendredi 4 mai 2018, à partir de 17h.00.

#### **Votations :**

- dimanche 4 mars 2018
- dimanche 10 juin 2018
- dimanche 23 septembre 2018
- dimanche 25 novembre 2018

### **Visite du Préfet**

Nous avons eu la visite annuelle du Préfet, le 22 novembre 2017. Il a passé en revue les dossiers du secrétariat et n'a rien relevé de particulier et constaté que les dossiers étaient tenus avec rigueur.

#### 4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

*Mme Ingrid Rossel, Syndique*

Pas de communications.

*M. Olivier Berthoud*

**Procédures :** Le recours contre le projet de bâtiment polyvalent est toujours pendant. La Cour de Droit Administratif et Public (CDAP) du Tribunal cantonal a déclaré le recours contre le projet H2M irrecevable. La voie d'un recours au Tribunal fédéral est encore ouverte.

*Eric Maeder*

##### **Manifestations :**

**Le 27 octobre** nous avons reçu les nouveaux citoyens, 10 jeunes ont répondu présent et 2 se sont excusés, 3 n'ont pas répondu. Cette année nous avons modifié le programme. Après une visite du réservoir avec explication sur la provenance de notre eau, nous nous sommes rendus au refuge pour terminer la soirée autour d'une fondue chinoise. Chaque participant a un reçu un cadeau de la part de la commune. **Le 31 octobre** nous avons reçu les nouveaux habitants 40 personnes ont répondu présent. Les autorités et le personnel communal se sont présentés. La grande majorité des représentants des sociétés et groupes locaux, culturels, sportifs, spirituels ont présenté leurs activités. Nous avons ainsi profité de faire plus ample connaissance et de nouer des contacts.

La commune a organisé une fenêtre l'Avent **le mardi 5 décembre** où une trentaine de personnes sont venues déguster la soupe à la courge préparée par Mme Duvoisin et partager le verre de l'amitié. Nos remerciements à la gym dames pour la mise sur pied du calendrier de l'Avent et de l'organisation du téléthon. **Le 12 décembre** nous avons reçu le personnel non permanent où nous avons pu le remercier pour le travail qu'il effectue toute l'année autour d'un apéro dinatoire.

##### **Contrôle de la circulation :**

Tableau contrôle des vitesses zone 30 Km/h, prises durant l'année : on constate que la V 85 a été respectée dans son ensemble ; une vitesse moyenne enregistrée de 33 km/h dans une zone 30 est magnifique. Par ailleurs, des contrôles ont été fait en août – pendant les vacances scolaires – et en novembre – hors vacances scolaires : on constate une différence minime du nombre de véhicules.

*M. Michel Gruaz*

##### **Domaine de l'eau**

Le décompte entre le volume d'eau acheté et vendu, de septembre 2016 à septembre 2017, présente une différence de 5'350 m<sup>3</sup> sur 71'236 m<sup>3</sup> achetés à l'EIEVV et à Eauservice soit une perte limitée de 8,1%. Une bonne partie est due à trois fuites sur les conduites d'eau communales, une en décembre 2016 et deux en août et sept. de cette année, ainsi qu'à plusieurs fuites sur des conduites privées mais avant compteur. L'objectif était de faire mieux qu'en 2016. Il est atteint pour 0,6 % seulement. Malgré l'excellent réseau dont nous disposons présentement, les petits soucis, en particulier sur les conduites privées, ne nous permettront probablement pas de faire beaucoup mieux à l'avenir.

##### **Règlement général de police (RGP)**

Lors du dernier Conseil, la commission chargée d'étudier le préavis a proposé un amendement afin de modifier le paragraphe 11bis. Celui-ci a trait aux montants des contraventions en référence avec la LAOC (Loi sur les Amendes d'ordre Communales). Malgré les arguments de la Municipalité en faveur du maintien de l'article tel quel, vous avez accepté l'amendement de la commission. Cette modification n'a malheureusement pas trouvé grâce auprès de l'Etat. En effet, la loi cantonale impose à son art. 3 que la liste des contraventions réprimées par des amendes d'ordre ainsi que le montant celles-ci figurent dans le RGP de la commune. Par conséquent, la délégation de compétence que vous avez accordée à la Municipalité, s'agissant des contraventions et du montant des amendes, n'est donc pas conforme à la législation cantonale. Un nouveau préavis, visant à maintenir l'art. 11 bis tel qu'il figurait initialement dans notre projet de RGP, vous sera donc présenté en mars prochain.

*M. Olivier Duperrut*

#### **Entretien des bâtiments communaux :**

Le local à l'étage de la Seringue a été repeint, ce qui permettra au futur locataire de pouvoir aménager, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, dans un local rafraîchi.

La salle de paroisse à la Cure a également été partiellement repeinte.

#### **Etat à ce jour dans la Zone industrielle de la Plaine de la Venoge :**

- **IED** (parcelle 929) Construction de bureaux avec halle de stockage : la halle étant terminée, la visite finale a été effectuée ; un document doit encore nous parvenir pour que le permis d'utiliser puisse être délivré.
- **PanGas SA** (parcelle 1139) Construction d'une halle Industrielle avec surface de distribution gaz sanitaire et stockage, salle de formation et bureaux : la halle étant terminée, la visite finale a été effectuée ; quelques documents doivent encore nous parvenir pour que le permis d'utiliser puisse être délivré.
- **Stirnimann SA** (parcelle 933) Construction d'une halle Industrielle et administrative : en construction et dans l'attente de l'annonce de fin des travaux pour une visite finale en vue de la délivrance du permis d'utiliser.
- **Camion Transports SA** (parcelle 924) Construction d'un centre logistique aux transbordements Rail-camions et camions-Rail + bureaux : en construction et dans l'attente de l'annonce de fin des travaux pour une visite finale en vue de la délivrance du permis d'utiliser.
- **H2M** (parcelle 926) Construction d'un centre de tri et de conditionnement des matériaux et d'un bâtiment administratif ainsi qu'une voie de desserte : la Cour de Droit Administratif et Public (CDAP) du Tribunal cantonal a déclaré le recours contre le projet H2M irrecevable. La voie d'un recours au Tribunal fédéral est encore ouverte.
- **COOP** (parcelle 920) Construction d'une halle logistique et de bureaux, d'un parking souterrain de 66 places et d'une passerelle de liaison, sur la parcelle 920, ainsi que d'une voie d'accès ferroviaire privée sur la parcelle 922. Les recourants contre le projet de la COOP ont décidé de retirer leur recours. Les travaux ont donc débuté au mois de novembre, hormis les places de parc qui sont toujours en discussion auprès de la CDAP concernant leur nombre.

## **5. PRÉAVIS MUNICIPAL N°13/2017 : « BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018 »**

### *Préavis municipal*

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad hoc.

### *Rapport de la Commission*

Le rapport de la commission permanente des finances chargée d'étudier le préavis et formée de Mme Nadine Frossard Goy, MM. Nicolas Pittet, Quentin Riva, Mme Fanny Falconnet et M. Alain Vienet (Président) est lu par le Président, M. Alain Vienet. Le rapport figure en annexe du procès-verbal (1).

### *Discussion Chapitre par chapitre*

#### *chapitre 1 - Administration générale :*

M. J. Vanderweckene : rubrique 110.318 : CHF 25'000.- sont prévus pour un plan financier établi par un avocat. Est-il judicieux de faire appel à un avocat pour un conseil financier ?

M. O. Berthoud, Conseiller municipal : La rubrique inclut d'une part des frais d'avocat, et d'autre part les coûts pour l'établissement du plan financier. Pour tout ce qui touche aux conseils financiers, nous faisons appel à un fiduciaire.

M. Y. Trottet : Les honoraires prévus pour l'avocat sont-ils raisonnables et sont-ils négociés ou se montent-ils à quelque CHF 350.- à l'heure ?

M. O. Berthoud, Conseiller municipal : Le montant budgété pour l'intervention d'un avocat prévoit un honoraire à un tarif jugé comme raisonnable (de l'ordre de 350.- CHF à l'heure), mais le tarif n'est pas négocié.

*chapitre 4 - Travaux :*

M. Y. Trottet : page 25, rubrique 450.4361 concernant la rétrocession des taxes sur les sacs taxés. Comment est pris en compte la participation des achats de ces sacs taxés ? Y a-t-il un comptage ?

M. O. Duperrut, Conseiller municipal : Des comptages (relevé des tonnages) sont effectués à intervalles réguliers, plusieurs fois par année et on établit des moyennes. Les sacs sont pesés. La rétrocession est donc calculée sur la base de ces comptages.

*Annexe 2 / Investissement :*

M. R. Parrat : Le plan d'investissement s'arrête en 2022. Et au-delà, plus de projets ? Que se passe-t-il ?

M. O. Berthoud, Conseiller municipal : pour ce plan d'investissement, La Municipalité s'est limitée à la législature en cours. Une analyse au-delà, sera effectuée dans le cadre de l'élaboration d'un plan financier à 10 ans, tel qu'il est prévu dans le budget de fonctionnement.

M. J. Vanderweckene : Concernant le mouvement des fonds de réserves et la marge brute d'autofinancement. En continuant ainsi, cela ne va pas sans conséquences. Combien de temps jusqu'à épuisement des réserves ?

M. O. Berthoud, Conseiller municipal : Si on continue longtemps à travailler avec une marge d'autofinancement faible, cela entraîne inévitablement une hausse d'impôt. Il faut une marge de financement pour financer les investissements, d'où la prudence de notre tableau.

*Discussion générale*

La parole n'est pas demandée

*Adoption du préavis*

Après la clôture des débats, le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

**Vu le préavis municipal 13/2017 du 13 novembre 2017**

**Où le rapport de la commission permanente des finances chargée d'étudier cet objet**

**Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour**

**DECIDE**

**(à l'unanimité)**

- a) D'approuver le budget de fonctionnement pour 2018 présentant un total de revenus de CHF 7'498'900.- et un total de charges de CHF 7'670'400.-, le déficit de CHF 171'500.- étant pris en charge par le capital ou le fonds d'égalisation du résultat.**

**6. PREAVIS N° 14-2017 : « ADOPTION DES STATUTS ET ADHÉSION À L'ASSOCIATIONSCOLAIRE INTERCOMMUNALE ASIVENOGE »**

*Préavis du Conseil communal*

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad hoc.

### *Rapport de la Commission*

Le rapport de la commission formée de Mme Yvette Fishman, M. Jean-Claude Stucky et Mme Stéphanie Reda (Présidente) a été présenté par la Présidente, Mme Stéphanie Reda. Il figure en annexe du procès-verbal (2).

### *Discussion*

M. R. Lambelet : Nous allons construire six classes supplémentaires à Penthaz parce que l'Association comptera 120 élèves en plus.

Mme I. Rossel, Syndique : Pour 2018, il manque trois classes pour le primaire, principalement pour les élèves de Penthaz et la projection pour 2019 nous montre qu'il manquera à nouveau trois classes. De 2023 à 2025 il est prévu de construire un collège secondaire qui s'installerait sur le site de Penthaz. Sur les 1800 élèves prévus, 900 viennent de l'association.

M. R. Lambelet : Pourquoi dès lors ne pas investir à Vufflens ?

Mme I. Rossel, Syndique : Si on construisait six classes à Vufflens, on n'en remplirait que quatre. De fait, cela augmenterait le nombre de déplacements des autres élèves venant d'autres communes. Ce n'est pas l'objectif.

### *Adoption du préavis*

Après la clôture des débats, le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal.

**Dans sa séance du 13 décembre 2017,**

### **Le Conseil communal de Vufflens-la-Ville**

**Vu le préavis municipal 14/2017 du 16 octobre 2017**

**Où le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet**

**Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour**

**DECIDE**

**(à la large majorité, moins deux abstentions)**

- 1. D'accepter les statuts de l'ASIVenoge**
- 2. D'accepter d'adhérer à l'ASIVenoge**

L'adhésion à l'ASIVenoge ayant été acceptée, le Conseil communal a dû élire deux délégués et un suppléant. Ont été élus par acclamation :

**Mme Stéphanie Reda, M. Jean-Claude Stucky, délégués, Mme Fanny Falconnet, suppléante.**

### **7. PREAVIS N° 15-2017 : « MODIFICATIONS DES ARTICLES 5 ET 6 DE L'ANNEXE AU RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LA DISTRIBUTION DE L'EAU »**

#### *Préavis municipal*

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad hoc.

### *Informations complémentaires au préavis par M. Michel Gruaz, Conseiller municipal*

La rencontre avec la commission nous a démontré, bien que notre but était d'être transparents et clairs comme l'excellente eau de notre puits, que le surcroît d'informations tue l'information et peut mettre quelque trouble, non pas dans l'eau mais dans les esprits. Je tente dès lors d'être un peu plus succinct :

- Le point 1 du préambule ainsi que toutes les informations du point 1 de la page 2 sont purement informatifs. En effet, le Conseil a accordé à la Municipalité en juin 2015, la compétence à l'article 3 de l'annexe, d'encaisser une taxe unique de raccordement d'un maximum de 20 % de la valeur ECA du bâtiment, rapportée à l'indice 100 de 1990. L'encaissement de 13 % au lieu de 10 % actuellement nous permet d'encaisser une taxe unique, lors de la construction, basée sur la valeur réelle, l'indice ECA actuel étant de 125. Ainsi les nouvelles constructions alimenteront le fonds affecté dans les mêmes proportions que les constructions de 1990.
- Le point 2 du préambule et le point 2 de la page 2 décrivent une situation non règlementaire héritée de 2006 et qui nous a échappé lors de l'établissement du règlement communal en 2015. La taxe de consommation de l'eau (le prix de l'eau pour faire simple) doit comprendre l'utilisation du réseau, des conduites et de tout l'équipement. Il n'est donc pas admis d'encaisser une taxe séparée pour les conduites. C'est ce que nous souhaitons corriger grâce à ce préavis. Cependant, du fait que nous avons prévu une taxe de consommation maximale de Fr. 2.20 à laquelle il faut ajouter la taxe d'utilisation des conduites de Fr 1.80, nous vous demandons de nous autoriser une taxe de consommation maximale de Fr. 3.80 / m<sup>3</sup>. La différence de Fr. 0.20 est due au fait que le prix d'achat de l'eau à l'EIEVMV est réduit d'autant dès 2018 et devrait plutôt encore baisser dans le futur. C'est la modification qui figure en jaune à l'article 5 de l'annexe de notre règlement.
- Le point 3 du préambule et les points 3 et 4 de la page 2, développés dans les chapitres "nouvelle structure des taxes et prix de l'eau dès le décompte 2018", vous suggèrent une structure des taxes qui incite aux économies d'eau. En effet, actuellement 94 abonnés sur 340 n'utilisent pas le minimum de 40 m<sup>3</sup>/an par personne que nous facturons. En appliquant une taxe d'abonnement de Fr. 40.- par unité locative et une taxe de consommation (tout compris) de Fr. 2.80 m<sup>3</sup>, 90 % de l'ensemble de nos abonnés payeront l'eau moins chère qu'aujourd'hui.

### *Rapport de la Commission*

Le rapport de la commission chargée d'étudier le préavis et formée de MM Bernard Büttiker, Mario Ferrari et Pierre-Alain Cochand (président) est lu par le Président, M. Pierre-Alain Cochand. Le rapport figure en annexe du procès-verbal (3).

### *Discussion*

M. R. Lambelet : Une remarque : je regrette que les taxes d'eau claire et usée n'apparaissent plus sur la facture. Je le regrette. D'une façon ou d'une autre, les taxes restent... ?

M. M. Gruaz, Conseiller municipal : Nous voulions rendre le tableau aussi clair que possible en le simplifiant, puisqu'il s'agit ici d'un règlement. Bien entendu, les taxes subsistent et nous aurions pu les rajouter.

M. G. De Buren : J'ai bien compris qu'il s'agit d'une simplification. Le tableau est assez difficile à comprendre : la facture prévoit une part fixe en diminution et une part variable en augmentation, il n'y a pas de profit, si on consomme moins d'eau, on paie moins cher. En clair, on paie les charges qu'on a. Ce qui change : qui paie ? Les consommateurs.

M. M. Gruaz, Conseiller municipal : C'est parfaitement résumé.

M. G. De Buren : Les charges restent, voire augmentent, mais la consommation générale en Suisse est en baisse. Dans la plupart des communes, on s'attend à une augmentation du prix pour couvrir les

charges liées à l'entretien de l'infrastructure. L'économie de l'eau n'est pas un souci. Mais ce qui coûte, c'est l'infrastructure. Je suis content qu'à Vufflens, l'infrastructure est saine.

M. M. Gruaz, Conseiller municipal : On vient de changer environ 45 % du réseau, qui maintenant est en bon état. Peu de souci quant aux investissements dans ce domaine.

M. B. Büttiker : En Suisse, nous avons beaucoup d'eau à disposition. Mais il ne faut pas oublier qu'une perte ou un gaspillage d'eau est également synonyme de perte et gaspillage d'énergie nécessaire à son transport. C'est aussi de l'argent !

Mme N. Frossard Goy : L'eau distribuée pour le bétail et l'arrosage va-t-elle subir une hausse de prix parce qu'elle est amenée par les canalisations ?

M. M. Gruaz, Conseiller municipal : Le prix de l'eau distribuée pour le bétail et l'arrosage (pour les professionnels) est exempté de la taxe d'épuration.

Mme N. Frossard Goy : Désormais, on ne fera plus la distinction ?

M. M. Gruaz, Conseiller municipal : Rien ne change et l'épuration n'est pas facturée.

*Adoption du préavis*

Après la clôture des débats, le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

**Vu le préavis municipal 15/2017 du 13 novembre 2017**

**Où le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet**

**Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour**

**DECIDE**

**(à la large majorité, moins trois abstentions)**

- 1. D'accepter les modifications de l'annexe au Règlement communal sur la distribution de l'eau avec délégation de compétences.**
- 2. De fixer l'entrée en vigueur des modifications de l'annexe au Règlement dès son approbation par la Cheffe du Département du territoire et de l'environnement et l'échéance du délai référendaire et de requête à la Cour constitutionnelle.**

## **8. RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ PORTANT SUR LA VISION GLOBALE DES AFFAIRES COMMUNALES »**

*Informations préalable par le Président, M. Sébastien Jaquier*

Il est rappelé que lors de la séance du Conseil Communal du 18 janvier 2016, la Municipalité avait donné une réponse au postulat, déposé par M. le Conseiller Parrat en décembre 2015. Suite à cette réponse, le Conseil Communal avait accepté la réponse de la municipalité et accepté le rapport de la commission chargée d'étudier la réponse qui précisait dans ses conclusions « **de prendre acte que la Municipalité déposera d'ici au 31 décembre 2017 un rapport portant sur la vision globale des affaires communales** ».

*Rapport municipal*

Le rapport municipal sur la vision globale a été présenté par la Municipalité *in corpore*. Cette présentation a été retranscrite dans un document séparé : « *rapport portant sur la vision globale des affaires communales* » et figure en annexe du procès-verbal (4).



## *Discussion*

M. J. Vanderweckene : Je remercie la Municipalité pour son rapport. C'est assez difficile à suivre. Il aurait été plus efficace si nous avions pu prendre connaissance d'une synthèse avant les remarques complémentaires des Conseillers municipaux.

Mme I. Rossel, Syndique : Je vous propose de rouvrir la discussion lors de la prochaine séance en mars 2018, quand vous aurez lu le document.

M. S. Jaquier, Président soutient cette proposition. M. Y. Trottet : C'est une bonne proposition. Il demande quels documents seront remis. Y aura-t-il rapport, expliquant notamment la démarche suivie ?

M. O. Berthoud, Conseiller municipal : Le document de synthèse est remis à tous les conseillers à la fin de la séance et les compléments d'information donnés ce soir figureront dans le PV de cette séance.

M. S. Jaquier, Président : Le slide existe déjà et est distribué aux membres à la fin de la séance. Les compléments de la Municipalité figureront dans le PV.

M. S. Fabre : Le rapport de la Municipalité est un catalogue de bonnes intentions. Il faudra voir ensuite quelles sont les possibilités financières et comment ces intentions pourront être modifiées.

M. S. Rieser : Une vision devrait se résumer à une phrase sur l'élément sur lequel on souhaite aller. Ce rapport contient beaucoup d'éléments très différents et ne traduit pas une vision globale. Pour moi, la vision = un but à atteindre.

M. O. Berthoud, Conseiller municipal : Le rapport que nous avons présenté est un outil de travail que la Municipalité va utiliser régulièrement. En effet, une vision n'est pas une action, les actions découlent de la vision. Pour la Municipalité, la vision sont les intentions énumérées par Mme I. Rossel, Syndique, en préambule du rapport :

- Un confort et une qualité de vie au calme et proche de la nature
- Une vie communautaire riche, dynamique et solidaire
- Un caractère familial, intergénérationnel (jeunes et aînés) et responsable
- Une Commune préservant un degré d'indépendance et d'autonomie
- Un accès facile à l'agglomération lausannoise

M. S. Rieser : C'est ambitieux et disparate. Il faudrait en premier lieu définir un axe en fixant les priorités. La vision devrait se résumer à une phrase, et n'aller que sur un axe.

Mme I. Rossel, Syndique : Avec ce rapport, on a un grand plan jusque vers 2030. On va voir si on a les moyens de nos ambitions. L'exécutif d'une commune ne peut pas fonctionner comme une entreprise. Un village regroupe plusieurs axes différents et c'est difficile de définir une seule priorité. On a fait beaucoup pour les petits et les jeunes, il est temps de penser aux aînés, ce sont déjà trois axes.

M. S. Rieser : Il s'agit d'abord de définir une vision globale en lui donnant un axe clair et sans oublier de travailler en parallèle sur les autres axes.

M. O. Berthoud, Conseiller municipal : Notre vision pourrait se résumer à un slogan : « Vufflens, le village où il fait bon vivre ! ».

M. N. Pittet : Le slide présenté prévoit cinq axes. Il en découlera des actions concrètes, à prévoir dans le temps en fonction des priorités.

M. O. Berthoud, Conseiller municipal : Pour chacun des thèmes, il y a effectivement des plans d'actions à prévoir, ou déjà prévus actuellement. Pour l'heure, nous avons mis en place un outil de suivi des mesures.

M. A. Vienet : Est-ce que l'étude tient compte d'une population maximale ?

Mme I. Rossel, Syndique : Pour Vufflens, selon la LATC, l'augmentation de la population est fixée à 0,75 % jusqu'en 2030. C'est dire que son augmentation est quasi nulle.

Mme F. Falconnet : Certes, la vision globale – et le rapport – ne sont pas parfaits. C'est une approche plutôt stratégique qu'opérationnelle et cela reste un excellent point de départ et un très bon outil de travail.

M. S. Jaquier, Président : Effectivement, il faut le voir comme un 'moteur', un outil de promotion.

M. R. Parrat : Merci à la Municipalité d'avoir répondu à mon postulat. Ce rapport est un excellent point de départ et c'est l'amorce d'une démarche plus ouverte par rapport à la vie communautaire du village. J'encourage les actions pour la création de quartiers solidaires, etc. C'est avec intérêt et joie que je prends connaissance de ce point de départ.

S. Fabre : Cette vision – résumée au slogan : « Vufflens, où il fait bon vivre ! » - est une belle promotion, mais attention : il ne faut pas devenir victime de notre succès. D'ailleurs, cela fait 40 ans déjà qu'on y est bien !

### *Conclusion*

M. S. Jaquier, Président : ferme la discussion et considère que le point resté en suspens est ainsi résolu ; il précise que le rapport complet sera remis à tous les conseillers pour la séance du CC 1-18, en mars 2018 et que ce sujet sera porté à l'ordre du jour pour la poursuite de la discussion en toute connaissance de cause.

M. M. Nicollerat : demande qu'elle souhaiterait recevoir le rapport bien avant la convocation (envoyée généralement 10 à 15 jours avant la séance) afin d'avoir le temps de le lire et de s'y préparer.

M. S. Jaquier, Président : Le Bureau en prend note.

## **9. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

M. P-A Cochand : En complément aux communications de M. O. Berthoud, Conseiller municipal, lors de nos séances du 25 octobre et de ce jour, concernant la réalisation d'un bâtiment polyvalent et de deux courts de tennis, je tiens à vous informer que la convention signée entre le Tennis-Club et le propriétaire de la parcelle N°230 pour l'abrogation de notre droit de superficie d'un montant net supérieur à CHF 600'000.- est arrivée à échéance au 30 novembre 2017. Suite au recours déposé auprès de la Cour de droit administratif du Tribunal cantonal par M. Parrat, nous sommes dans l'obligation de négocier une prolongation de cette convention. Les discussions n'ont à ce jour pas encore abouti, avec le risque d'un manque à gagner important pour la collectivité et la remise en cause du projet.

M. J. Vanderweckene : Au sujet de ce projet, si les conditions devaient être changées, ne faudrait-il pas remettre en cause le préavis y relatif ?

M. S. Jaquier, Président : En l'état, nous ne pouvons que prendre acte de ces remarques qui seront mentionnées dans le PV.

Mme D. Duperrut : Je tiens ici à remercier toutes les personnes qui s'investissent dans le cadre de l'action « Les fenêtres de l'Avent ». Concernant le Téléthon 2017, nous avons récolté CHF 1'200.-, ce sont CHF 1'000.- de moins que l'an passé. Suite à cette baisse de résultat, nous devons trouver une meilleure solution quant à la date de la manifestation. Je remercie la Municipalité pour son soutien durant toute l'année et souhaite à tous de bonnes fêtes.

Mme M. Nicollerat : Les GPS de camions posent problème à Vufflens. Trop de camions passent par le village pour se rendre à la Zone industrielle. Ma voisine a convoyé plusieurs personnes et trois camions

pour les guider jusque chez Conforama et à la zone industrielle. En discutant avec ces chauffeurs, on s'est rendu compte que les GPS n'ont pas encore pris en compte la nomenclature des routes dans la zone industrielle. Dans quelle mesure peut-on rendre attentives les nouvelles entreprises installées dans la zone industrielle afin que leurs chauffeurs – livreurs – soient informés de l'itinéraire exact de l'accès pour éviter le passage dans le village.

Mme I. Rossel, Syndique : Nous avons signalé les contrevenants à la Police – d'ailleurs nous le faisons régulièrement. Celle-ci est venue plusieurs fois faire des contrôles plus soutenus ces derniers temps et précisé qu'elle allait intervenir pour faire les demandes de changement concernant les indications fournies par les GPS. Pour rappel, ces camions, ça fait 10 ans qu'ils passent par là et les GPS n'ont jamais été changé. Bien que les contrevenants risquent une amende de CHF 100.-, cela ne les convainc pas de faire demi-tour... (d'ailleurs, une fois engagés dans le Cuvillard, impossible de faire demi-tour)... Dorénavant, la Police sera présente plus souvent. C'est ce que la Gendarmerie nous a confirmé. D'ailleurs, chaque fois que l'on peut 'tracer' un camion, nous en informons l'entreprise ou le transporteur.

M. R. Lambelet : La semaine prochaine, le contournement de Penthaz sera ouvert à la circulation. L'augmentation du trafic sera sensible. Comment va-t-on contrôler la 'descente' du Cuvillard ? Les camions doivent être interpellés avant la descente.

M. E. Maeder : Si on constate vraiment une grosse augmentation de trafic, on fera intervenir la gendarmerie de faire des contrôles plus réguliers.

Mme M. Verly : À Penthaz il y a un gros panneau venant de Penthaz « interdit aux camions à 1000 m ». De l'autre côté, venant de Bobst, c'est la même situation. Pourquoi ne pas supprimer « à 1000 m » et ne laisser que l'interdit ?

Mme I. Rossel, Syndique : Ce n'est pas possible. Le Canton a interdit aux camions les descentes du Cuvillard et de l'Arzillier, mais pas la traversée du village, d'où le « à 1000 m ». Pour vous rassurer, la Gendarmerie va multiplier les contrôles ces prochaines semaines. A part cela, le contournement de Penthaz ne va pas changer grand-chose. De plus, le 8 septembre 2018, la RC 177 sera ouverte.

M. D. Goy : En face du hangar, à l'entrée du village, il y a une nouvelle signalétique « interdiction aux camions ». Je propose à la Municipalité de prendre contact avec l'entreprise Galliker et signaler que trop de chauffeurs traversent notre village.

M. S. Jaquier Président : En vue de cette ouverture de tronçon, propose de faire un courrier à toutes ces entreprises, notamment les nouvelles.

Mme I. Rossel, Syndique : Nous l'avons déjà fait.

M. Y. Trottet : L'ouverture de la première section va attirer les camions. Je ne partage pas l'avis de Mme I. Rossel, Syndique... Et pour rappeler le nouveau règlement de Police fraîchement adopté par le Conseil communal, les Municipaux ayant suivi le cours, pourraient verbaliser les contrevenants...

M. R. Parrat : En octobre 2017, le Conseil d'Etat a déposé un exposé des motifs et un projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'étude de CHF 1'400'000.- permettant de financer l'élaboration de la stratégie cantonale du transport des marchandises ; notamment en page 11 du document, avec l'indication d'une stratégie cantonale pour tout le transport de marchandises par route et par rail en rapport avec la zone industrielle de la Plaine. Il est prévu un groupe de travail, une consultation. Est-ce que la commune est concernée, la Municipalité représentée ? Plusieurs Conseillers s'étaient déjà posé la question sur le déplacement de la voie ferrée de Cossonay à Vufflens-la-Ville. Cela nous touche-t-il, compte tenu du bruit que cela pourrait occasionner ?

M. O. Berthoud : La commune n'est pas formellement représentée, mais elle est représentée au SIVA et au SEVA. Par ce biais, elle a participé à une séance entre les deux syndicats et les CFF, vendredi 8 décembre, au cours de laquelle, les CFF ont exprimé le souhait de transférer le HUB de Penthalaz sur une parcelle, propriété du Canton, se trouvant dans la zone industrielle de la Plaine (pour les betteraves, le bois et les wagons Tridel). J'ai fait savoir aux CFF que s'ils mettaient un projet à l'enquête sans en informer les Autorités de Vufflens, celles-ci feraient obstruction. De fait, une séance avec la Municipalité est formellement prévue en cours du 1<sup>er</sup> semestre 2018. Nous vous assurons que nous allons rester très vigilants. Pour l'heure, il s'agit d'un projet dont le but est lié aux infrastructures ferroviaires, notamment au développement de la gare pour favoriser le passage à tous les quarts d'heures du RER Vaudois.

M. R. Lambelet : La zone industrielle a été définie par l'Etat 'd'intérêt cantonal' et paradoxalement la commune de Vufflens n'a pas le droit d'augmenter sa population, autrement dit, la Municipalité n'a pas la possibilité d'accueillir les personnes qui travaillent dans la zone industrielle. C'est incohérent.

M. O. Berthoud : D'une part, les postes de travail ouverts à la zone industrielle représentent des 'petits salaires' et touchent une population de contribuables à faibles revenus. D'autre part, la LAT et toute la question de l'assolement représente une autre difficulté. Le canton veut clairement développer les zones urbaines, au détriment des villages.

M. M. Equey : Concernant le passage interdit des camions, il y en a aussi eu au bas de l'Arzillier... Pour ce qui est de la RC 177 : dès qu'elle sera opérationnelle, elle sera très vite saturée, à l'image de Cheseaux. Enfin, au sujet de la zone « En Villard » à naître et de sa desserte, où en est-on ? J'ai vu une pénétrante dans cette zone...

Mme I. Rossel, Syndique : Le projet « En Villard » en est à sa 7<sup>ème</sup> année. Le quartier pourra-t-il vraiment se développer ? La décision dépend de l'Etat. Si la situation se débloque, il y aura de toute façon un plan de quartier et un préavis que le Conseil communal devra adopter. Quant à la pénétrante, c'est un chemin AF qui n'était prévu que pour le chantier. Si un jour le quartier devait se faire, il n'y aura pas de tronçon A à B.

## CLÔTURE

Après les vœux de fin d'année, formulés par Mme I. Rossel, Syndique, et qui a profité de remercier toute l'Assemblée, ainsi que le personnel communal pour la bonne collaboration et confiance tout au long de l'année, le Président, M. Sébastien Jaquier, a également fait un bilan de l'année écoulée et remercié l'Assemblée pour sa confiance et sa bonne participation. Tout en lui souhaitant de joyeuses fêtes de fin d'année, il a ensuite invité toute l'Assemblée à partager la collation traditionnelle de fin d'année.

Et de rappeler le message de fin d'année adressé au Conseil communal par Mme I. Rossel, Syndique :  
« Monsieur le Président, Madame la secrétaire du Conseil, Mesdames et Messieurs les membres du conseil communal, chers collègues municipaux,  
Nous voici déjà arrivés au terme de cette année 2017, et c'est le moment opportun pour vous remercier de votre engagement. Vous qui avez fait partie d'une commission, les conseillers, le bureau, le Président avec lequel nous entretenons toujours des rapports très cordiaux, et qui se tient toujours à disposition. Merci à vous tous et à toi Sébastien. La Municipalité constate avec plaisir qu'après un an et demi nos nouveaux conseillers ont déjà trouvé leur marque. La Municipalité a traité bien des dossiers hors préavis. Des dossiers notamment liés à la Zone Industrielle, à des procédures juridiques, à la RC 177. Nous sommes heureux de vous annoncer que le public pourra découvrir cette route le 8 septembre prochain. Ma gratitude va également à mes collègues qui ont eu fort à faire cette année ainsi qu'à

*notre personnel communal, toujours fidèle au poste. Bienvenue à Monsieur Nelso Batista notre nouveau concierge et huissier du Conseil. Merci également aux personnels de la cantine, de la bibliothèque, aux patrouilleuses, à Monsieur Verly pour sa maîtrise de la technique de la grande salle, Madame Edith Gruaz notre archiviste, M. et Mme Kuenzi pour le refuge, la famille Bolay pour la déchèterie en Faraz. L'engagement de toutes ces personnes rend la vie agréable dans notre commune. La Municipalité vous souhaite de passer de belles fêtes de Noël qui sont traditionnellement un moment familial et privilégié, nous vous souhaitons une excellente année 2018, et que la santé soit avec vous. »*

La séance a été levée à 22 H 00 .

#### **POINTS EN SUSPENS**

Les points à traiter prochainement

Date	N° du Conseil / source	Sujet	Réponse attendue de ...	Echéance
-	-	-	-	-

- Annexes :
- 1) Rapport de la commission permanente des finances / étude du préavis 13-2017.
  - 2) Rapport de la commission / étude du préavis 14-2017.
  - 3) Rapport de la commission / étude du préavis 15-2017.
  - 4) Rapport de la Municipalité portant sur la vision globale des affaires communales